



## SAISINE DIRECTE DE L'USAGER

### Epicerie Solidaire « Au marché conté »

#### NOTE D'INFORMATION :

Ce dispositif s'adresse aux personnes qui n'ont pas bénéficié d'aide financière dans un délai de 12 mois ni de suivi régulier auprès d'un travailleur social. Cette information fera l'objet d'une vérification auprès des services compétents

L'Epicerie Solidaire « Au marché conté » peut être sollicitée pour une durée maximale de 2 mois / année civile.

La demande doit concerner un projet lié au logement : loyer, taxe d'habitation/Redevance TV, assurance habitation, électricité, gaz, chauffage (bois, fioul...) et eau **datant de moins de 2 mois**.

Le pouvoir d'achat à l'Epicerie Solidaire est fonction de votre composition familiale.

#### CRITERE D'ATTRIBUTION :

↳ Le total de vos ressources mensuelles doit être inférieur à :

1 personne	780 €
2 personnes	1170 €
3 personnes	1482 €
4 personnes	1794 €
5 personnes	2106 €
6 personnes	2418 €
7 personnes	2730 €
8 personnes	3042 €

#### INFORMATIONS DEMANDEUR

Nom usuel : ..... Nom de naissance : .....  
Prénom.....  
Date de naissance..... N° Allocataire CAF / MSA.....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : ..... / .....

#### SITUATION FAMILIALE

Personne seule  / Divorcé(e)  / Veuf,veuve  Marié(e)  / Pacsé(e)  / Vie maritale   
Nom et prénom du conjoint : .....  
Date de naissance du conjoint : .....  
Nom / prénom et dates de naissance des enfants vivant au domicile :

.....  
.....  
.....



Autre(s) personne(s) vivant au domicile :

.....  
.....

## LES RESSOURCES MENSUELLES DE VOTRE FOYER ET LEUR MONTANT

- Allocations familiales .....€
  - AAH / Pension d'Invalidité .....€
  - RSA .....€
  - Indemnités Pôle Emploi / ARE.....€
  - Indemnités Pôle Emploi / ASS.....€
  - Pension(s) alimentaire(s) .....€
  - Salaire .....€
  - Retraite.....€
  - PREparE ou Complément libre choix d'activité.....€
  - Prime d'activité.....€
  - APL..... €
  - Réversion..... €
  - Indemnités journalières CPAM..... €
  - Autres (préciser la nature)..... €
- TOTAL : .....€**

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ↳ Joindre tous vos justificatifs de ressources **à jour**.
- ↳ Allocataire CAF / MSA : joindre le dernier relevé de vos prestations.
- ↳ Joindre le justificatif (facture – dette / échéancier négocié **datant de moins de 2 mois**) pour lequel l'accès est demandé.

---

Je soussigné(e),..... atteste sur l'honneur l'exactitude des informations complétées ci-dessus

Cette demande doit être adressée à :

**Epicierie Solidaire « Au marché conté », 11 avenue de l'Egalité, 01000 BOURG EN BRESSE**

qui se chargera de vous informer de la prise en charge, ou non, de votre demande.

Toute demande incomplète ne pourra être étudiée.

A....., le.....

Signature :                                      du demandeur                                      du conjoint

<sup>i</sup> L'article 433-19 du code Pénal, définit des infractions qui, dès lors qu'elles sont constituées, peuvent donner lieu à sanctions par le Juge, sanctions elles aussi délimitées par le Code Pénal. La tentative d'escroquerie est susceptible des mêmes peines.

<sup>i</sup> Dispositions relative à la Loi du 6 janvier 1978 : les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et les libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées, que :

1. Toutes les réponses sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître les dossiers d'aide financière
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant votre identité, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain